



Numéro de l'acte	2019-124- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-124

FINANCES : Mutualisation : service commun numérique entre la CAPSO et les communes - régularisation de prestations effectuées en 2019

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Par délibération du 27 septembre 2019, le conseil communautaire a validé la création d'un service commun numérique entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et les communes, effectif à compter du 1^{er} octobre 2019.

Toutefois certaines communes ont souhaité être accompagnées en amont de cette adhésion afin de solutionner les difficultés techniques qu'elles rencontraient.

Ainsi, sont concernées les communes d'Arques, d'Eperlecques et de Saint-Omer où des interventions techniques et/ou de conseil ont été réalisées.

Aussi, une régularisation financière est à convenir avec cette commune calculée sur la base du coût des différentes prestations du service commun reprises dans l'annexe n°5 aux conventions.

Pour Saint-Omer, la régularisation porterait sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 pour le suivi technique et financier des caméras de vidéo protection, soit 9750 € annuel, soit 7 312,5 € pour la période concernée.

Pour Arques, la régularisation porte sur des journées de prestation technique (audit, architecture technique et SIG) pour un total de 3 450 €.

Pour Eperlecques, la régularisation porte des journées de prestation technique (audit) pour un total de 1 050 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- autoriser Madame le Maire à inscrire la dépense au budget 2019 pour la régularisation correspondant aux prestations réalisées pour la Ville d'Arques,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à établir avec la CAPSO ainsi que tous les actes afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.